72e ANNEE. — N° 150. MERCREDI 21 DECEMBRE 1932.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page (— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Réflexions que l'on fait, en suivant du rivage, les péripéties d'une crise gouvernementale qui nous mène, par des voies bien connues, d'un ministère à l'autre.

Dans un mouvement qui ne cesse que pour recommencer, le cinéma politique déroule à nos yeux ses images toujours changeantes et toujours les mêmes. Nous voyons passer sur l'écran de l'actualité des personnages, soudainement solennels, au front chargé d'orages, qui disent des mots recueillis pour l'historiette, font quelques visites en des lieux repérés d'avance et puis s'en vont. C'est la crise ministérielle... D'un jour à l'autre, la vedette de la veille devient, le lendemain, un comparse perdu dans la foule. Enorme à présent, tel fait sera bientôt presque oublié, effacé en un brusque recul et confondu le soir dans la fuyante perspective des horizons dépassés le matin...

Il faudrait la suivre d'heure en heure. Ce serait trop fatigant. Et combien inutile ! Attendons-la tout simplement au point où nous savons d'avance qu'elle viendra se dénouer. Alors, il sera temps de juger.

A quoi servirait de commenter au fur et à mesure qu'ils passent les incidents vains et retentissants qui marquent ces journées de consultation, d'apparitions et d'évanouissements.

Il ne nous surprend pas que la crise donne au président Lebrun plus de tintouin pour la défaire qu'aux députés pour la faire. Il sera plus facile, disions-nous, de renverser Herriot que de le remplacer.

On le voit.

⁂

Plusieurs de nos confrères s'entendent très bien à définir les données essentielles du problème que M. Lebrun cherche à résoudre. Ils les ramènent, en somme, aux questions suivantes.

Le nouveau gouvernement devra prendre les mesures immédiatement réalisables pour opérer la restauration financière et assurer l'équilibre du budget (un tel problème est toujours facile à poser !). Il devra aussi maintenir des rapports étroits avec les autres nations pour essayer de faire prévaloir dans la question des dettes une politique qui ne soit pas trop défavorable à la France.

Voilà un programme dont l'énoncé rallierait, je crois bien, l'unanimité des députés et même des citoyens français. Il ne s'agit que de le mettre en pratique. C'est à partir de ce moment-là qu'on recommencera à se disputer.

Eh ! bien, je me permets de penser que nos perspicaces confrères oublient la première des conditions à réaliser. Celle de qui dépendent toutes les autres et qu'on est bien par conséquent obligé de mettre au commencement. Pour agir comme pour philosopher, il faut vivre. Ce sont les moyens de vivre qu'il faut d'abord assurer au prochain ministère.

Il faut lui donner une majorité. Est-on bien sûr de la trouver facilement ?

⁂

Celle qui soutenait le ministère Herriot était souvent très grosse. Elle n'était pas toujours très sûre. Elle l'était si peu qu'elle a fini par le lâcher, précisément dans le moment où il avait le plus besoin d'être soutenu. Et si, parfois, le gouvernement nous donnait l'impression de l'incertitude et de l'hésitation, c'est qu'il sentait sa majorité vaciller sous lui. Il chancelait sur sa base.

C'est une épreuve qu'il vaudrait mieux ne pas recommencer. Et ce qui s'est passé mercredi dernier ne rendra pas commode la prochaine expérience. Entre le parti S. F. I. O. et le parti radical, il s'est fait une cassure à un point particulièrement délicat, après laquelle on ne ressoudera pas aisément les morceaux séparés.

Le scrutin qui a renversé Herriot — coalition de la droite et de l'extrême gauche — n'est pas survenu après un incident de séance. Il était prémédité, prévu, annoncé. Ceux qui ont fait cela avaient eu le temps d'y bien réfléchir.

On a voté après un long débat et plusieurs jours de méditation sachant très bien ce qui allait arriver. De même que le parti S. F. I. O., en 1931, fit alliance avec la droite pour voter le moratoire Hoover et sauver le ministère Laval, de même il a délibérément additionné ses suffrages à ceux des amis de M. Marin pour renverser le ministère Herriot. Cette action laissera des souvenirs et des ressentiments.

⁂

Or nous avons besoin, non pas d'un ministère de passage et de transaction, chargé de ménager la transition entre celui d'hier et celui de demain, mais d'un gouvernement qui dure. La situation n'a rien de commun avec ces périodes tranquilles d'avant-guerre où l'on pouvait parfois se permettre d'attacher quelque temps le char de l'Etat à une borne. Les événements sont assez graves, les décisions à prendre en politique extérieure et intérieure sont assez importantes pour qu'on n'en laisse pas le soin à des ministres de salles d'attente...

Il nous faut un gouvernement solide qui a besoin d'une solide majorité.

⁂

Pendant que nous nous abandonnions à ces réflexions, d'où l'enthousiasme est peut-être un peu trop absent, M. Paul-Boncour constituait son ministère. Il ressemble assez à celui de M. Herriot pour pouvoir continuer sa politique en la corrigeant et pour pouvoir la corriger sans être accusé de la renier. Par les hommes de talent qui le forment, ce cabinet est imposant. Il a du prestige et de l'autorité. Pour s'égaler aux difficultés de l'heure, il lui faudrait une énergie et une volonté qu'on eût souhaité plus grandes chez son prédécesseur !...

Quant à la majorité, en théorie, il en aura une très nombreuse. Souhaitons qu'elle ne se dissolve pas dans la pratique.

Les très prochaines discussions budgétaires nous permettront d'en faire bientôt l'expérience.

Emile LAPORTE.

—o-o-o—

UN PETIT MOT D'ECRIT

Autour du « Goncourt »

On sait que l'attribution du prix Goncourt a provoqué cette année d'assez vifs incidents à l'Académie des Dix. M. Lucien Descaves, furieux que certains de ses collègues aient lâché le candidat pour qui ils avaient voté à une séance précédente et dont la victoire était assurée, a quitté avec fracas la salle du déjeuner traditionnel et juré qu'il n'y retournerá plus.

Cette sortie n'a pas été loin de faire scandale ; non certes qu'on lui donnât tort, mais aux yeux des familiers des intrigues académiques, il a paru bien naïf. Faut-il dire que c'est sous la Coupole qu'on s'est amusé le plus de l'aventure, et qu'on s'est montré le plus surpris de la surprise de M. Descaves.

— Eh quoi, disait un vieil habit vert, faut-il croire que c'est la première fois que nos confrères de l'Académie Goncourt essaient de manœuvrer pour qu'ils manœuvrent si mal et suscitent l'indignation de l'un d'eux.

— Cela se fait donc chez vous, Maître ? lui demanda-t-on.

— Mon cher Monsieur, répondit-il, ne faites pas l'enfant. Quand nous avons à procéder à une élection, nous sommes en butte aux sollicitations les plus pressantes et parfois les plus passionnées. Nous sommes obligés de tenir compte de nos amitiés et de nos intérêts. Comment refuser sa voix à une aimable femme qui vous persuade que vous êtes l'honneur de son salon ? Et pourtant nous ne voulons pas que nos élections soient des élections de courtoisie ou de digestion...

— Alors ?...

— Alors nous tenons les promesses que nous avons faites, mais, comme il y a plusieurs tours de scrutin — nous y veillons — tous les académiciens ne tiennent pas leurs promesses au même tour. Il est arrivé qu'un candidat, qui n'avait besoin que de 18 voix, bénéficiait dans la même après-midi de 25 voix sans être élu, ceux qui lui avaient promis leur voix s'étant entendus pour ne pas la donner au même tour.

Chacun se récria. Un peu cynique, l'Académicien souriait :

— Tenez, dit-il, 21 Académiciens ont voté pour M. Léon Bérard le jour où il a été battu ; et il n'avait besoin que de 17 voix. Quand l'autre jour M. Rosny aîné a voté, par amitié, pour M. de Rieuzi, il comptait bien au second tour voter pour M. Celine. Seulement, n'est-ce pas, il avait mal calculé. Ils sont jeunes aux Goncourt.

Informations

Le nouveau cabinet

Voici la composition du nouveau Cabinet :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : Paul-Boncour.
Vice-présidence et Justice : Abel Gardey.
Finances : Chéron.
Intérieur : Camille Chautemps.
Guerre : Daladier.
Marine : Georges Leygues.
Air : Paul Painlevé.
Travaux publics : Georges Bonnet.
Agriculture : Queuille.
Pensions : Miellet.
Education nationale : De Monzie.
Colonies : Albert Sarraut.
Travail : Dalimier.
Marine marchande : Léon Meyer.
Santé publique : Daniélou.
Commerce : J. Durand.
P. T. T. : Laurent-Eynac.

Sous secrétaires d'Etat :

Présidence du Conseil : Frot.
Affaires étrangères : Pierre Cot.
Intérieur : Israël.
Guerre : Guy La Chambre.
Beaux-Arts : Mistler.
Education physique : Marcombes.
Enseignement technique : Ducos.
Economie nationale : Patenotre.
Agriculture : Jaubert.
Travail : De Tessan.
Air : Bernier.
Colonies : Candace.

La question des dettes

M. Claudel, ambassadeur de France, a eu une longue conversation avec M. Stimson. Quoique les milieux diplomatiques se refusent à toutes déclarations, on croit que l'entretien a été très cordial. Comme on le sait, le département d'Etat, en voyant le texte exact de la résolution de la Chambre, a eu l'impression que la divergence de vues entre les deux pays était apparemment moins sérieuse que les débats de la Chambre ne l'avaient tout d'abord fait supposer. On pense qu'il ne serait pas impossible de trouver une formule acceptable puisque le gouvernement américain serait disposé à recevoir le paiement de la France, quoique l'échéance soit passée.

Il semble évident que le gouvernement américain fera son possible pour aplanir un différend qu'il regrette vivement. Il s'agit de savoir quelle sera l'attitude du Congrès et s'il se prêtera à un compromis acceptable.

Les paroles amicales que M. Harrison a prononcées, bien qu'il soit un adversaire déterminé de la réduction des paiements, et la réserve qu'ont montrée MM. Reed et Borah, sembleraient indiquer un désir de conciliation de la part du Congrès, si ses efforts trouvent un écho en France.

Le recrutement de l'armée de mer

La loi sur le recrutement de l'armée de mer et l'organisation de ses réserves, qui vient d'être promulguée, fait suite à celle de mars 1929 sur l'organisation du corps des équipages de la flotte et des différents corps de l'armée de mer. La marine n'avait pas de loi générale fixant le mode de recrutement en personnel des éléments constitutifs de sa puissance. Le ministre, M. Leygues, a coordonné, condensé et codifié, dans un texte unique, toutes les lois et décrets qui réglementaient la matière. Il les a adaptés aux besoins de nos forces navales modernes.

La loi nouvelle résout deux problèmes du plus haut intérêt ; les besoins de la marine en personnel et l'organisation de ses réserves.

Incident hispano-américain

Le gouvernement espagnol est fort préoccupé par l'incident diplomatique arrivé au sujet de la Compagnie téléphonique, dans laquelle sont engagés de gros intérêts américains.

La cause fondamentale du litige est que le gouvernement de la République juge indispensable de réviser le contrat de ce monopole, comme ceux de tous les autres concertés sous la dictature.

C'est la troisième fois que les Etats-Unis protestent et exigent des explications, et il paraît aussi que la note présentée — la troisième — est un ultimatum.

Conférence de la Petite Entente

M. Benes, ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, est arrivé dimanche matin. Il a été reçu en audience par le roi.

M. Titulesco est arrivé dans la capitale dimanche après-midi. Il représentera la Roumanie à la conférence de la Petite Entente, qui va s'ouvrir.

Pour remédier au chômage

En vue de la Conférence spéciale sur les heures de travail, qui se réunira le 10 janvier prochain, à Genève, la Conférence internationale du travail vient d'adresser au gouvernement un rapport dans lequel sont étudiés les principaux aspects du problème de la réduction de la durée du travail envisagée comme moyen de remédier au chômage.

Le conflit sino-japonais

La tentative de conciliation entre la Chine et le Japon, faite par le Comité des cinq (Grande-Bretagne, France, Italie, Suisse, Tchéco-Slovaquie), n'a accompli samedi aucun progrès. Les cinq ont tenu une séance secrète sans résultat.

Ils ont pris officieusement connaissance des réserves faites par les deux parties.

L'impression produite sur le Comité par ces premières informations est assez décevante, et l'on se demande si l'œuvre de conciliation pourra être poursuivie avec quelque chance de succès.

L'état de siège en Argentine

La Chambre a approuvé, par 80 voix contre 38, la proclamation d'état de siège.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce que l'état de santé de M. Mac Donald inspire de vives inquiétudes.

— Mrs Amy Mollisson, la célèbre aviatrice est arrivée au Bourget. Elle était partie du Cap le 11 décembre. Elle a assuré la liaison Le Cap-Londres en 7 jours 7 heures 5 minutes.

— Une rixe a éclaté à Aubin entre deux familles l'une Espagnole et l'autre portugaise. Deux personnes ont été tuées et il y a 5 blessés.

— Sept jeunes détenus de la colonie pénitentiaire après avoir assommé leur gardien, tentèrent de s'enfuir. Ils ont été arrêtés par une patrouille au moment où ils allaient franchir le mur.

— Trois indigènes dont une femme et 2 hommes ont été condamnés à mort par la cour d'assises de Constantine sous l'inculpation d'assassinat.

NOS ÉCHOS

Pour et contre.

Les Américains ont soif, ils veulent boire, sans plus attendre, boire autre chose que de l'eau glacée. Le démocrate Rainey a présenté à la Chambre une résolution tendant à suspendre les règles ordinaires de l'Assemblée, et à passer, toute affaire cessante, outre la prohibition.

Il eut gain de cause sur ce point par 272 voix contre 121 et 48 abstentions.

Allait-on ou non abroger la loi ? Pour modifier la constitution, il faut que les deux tiers de la Chambre le désirent. On vota, pendant que des manifestants circulaient dans les couloirs en chantant : « Rendez-nous notre bière ».

Mais, fait remarquable : pendant que la Chambre délibérait, les abords du Capitole étaient envahis par des femmes agenouillées qui priaient Dieu pour que la loi ne fût pas abrogée, par des pasteurs haranguant la foule et menaçant de la colère divine ceux qui voteraient pour la suppression de l'amendement Volstead.

Galéjade.

Marius rencontre Olive sur la Canebière.

— Eh ! té, comment vas-tu ? Et ton restaurant, toujours prospère ?

— Plus, encore ! répond Olive, surtout depuis que j'ai baissé mes prix de 15 à 2 francs.

— 2 francs, et qu'est-ce que tu donnes pour ce prix-là ?

— Un hors-d'œuvre, une entrée, un légume, un plat de viande garni, une salade, un fromage, des gâteaux, des fruits, le café et le pousse-café.

— Ecoute, Olive, tu me fais de la peine. Me mentir à moi, ton meilleur ami, et surtout comme ça !

— Et pourtant, c'est vrai.

— Je te dis que tu es un menteur ! ! !

— Marius, tu es un ami, je vais te l'avouer, c'est faux !... Mais, avoue que ce n'est pas cher !

Dans un fauteuil.

M. de Broqueville, qui vient de mener avec autorité des négociations en vue de la refonte du cabinet belge, est un homme d'Etat méthodique et qui ne laisse rien au hasard.

C'est ainsi que dans son cabinet, il y a devant son bureau trois fauteuils : un à droite, l'autre au centre, le dernier à gauche ; et, suivant les nuances d'opinion de ses visiteurs, il désigne à ceux-ci le siège voulu.

— Voilà un raffinement auquel Machiavel lui-même n'eût pas songé ! confie le journaliste belge qui conte ces détails amusants.

La rapidité d'Harry.

Dans les milieux internationaux, on n'a pas manqué de souligner la rapidité avec laquelle M. Harry Stimson, le sous-secrétaire d'Etat de M. Hoover, avait répondu à la deuxième note anglaise sur les dettes.

— Si cela continue, opinait un ancien ministre britannique, vous verrez que Stimson enverra les réponses avant d'avoir reçu les demandes.

LECTURES ET IMPRESSIONS...

RÉGIME SEC...

Parmi les livres que j'ai reçus le plus récemment, il en est un de proprement effarant. C'est la traduction faite par M. Marix, de l'ouvrage allemand « *Alkoholkrieg in U. S. A* » publié cette année à Leipzig par M. Pierre Omm. Elle porte, en sous-titre, cette mention : « Rapport publié par les journaux du Secrétaire particulier d'Al Capone, avec les procès-verbaux d'audiences et autres actes judiciaires. »

Les Editions Montaigne placent *la Guerre de l'Alcool* dans la série qu'ils appellent : *Collection de documents*. Si on ne nous présentait ce livre sous cette étiquette et si le récit qu'il contient ne concordait pas avec ce que nous savons par ailleurs des résultats de l'application de la loi Volstead, nous penserions que l'auteur, abusant de notre crédulité, invente, pour nous terrifier, des histoires de l'autre monde ou bien qu'il se propose de tourner en dérision les mœurs américaines. Non, il ne s'agit ici ni d'un roman d'aventures ni d'un pamphlet. Les faits relatés par le gangster Lémon Scoots cadrent absolument avec les précisions fragmentaires que nous avaient fournies d'innombrables voyageurs, avec les informations que nous apportent les journaux à tous moments.

Mais, d'être rassemblés, coordonnés, présentés par un témoin qui fut un acteur, ces tableaux de la tragicomédie prohibitionniste prennent un relief et une couleur extraordinaires. Jamais plus saisissant mélange de civilisation et de sauvagerie ne fit s'allier l'horrible au grotesque...

Ancien combattant de la grande guerre, Lémon Scoots est jeté en prison pour avoir vendu clandestinement de l'alcool dans un petit cabaret. Déclassé par cette condamnation, il se résigne au métier de contrebandier agissant. Bien vite il devient l'homme de confiance de Marshall un des trafiquants principaux des bords du lac Michigan. Après la déconfiture et la fuite de ce premier patron, il passe au service d'Al Capone, roi des gangsters de Chicago. Dans ses deux emplois successifs, il se trouve placé à souhait pour connaître les secrets, suivre les opérations, connaître les exploits sanglants des bandes rivales. Il nous montre ces associations de fraudeurs relativement prudentes et disciplinées au début, puis agitées de haines jalouses, enfin se livrant entre elles à des combats sans merci.

Dans ces tueries, les bombes, les mitrailleuses, les avions jouent leur rôle aussi bien que les revolvers et les fusils à tir rapide. Soudoyée ou intimidée par les chantages, la police laisse faire. Ou bien elle intervient au détriment des bandits les plus faibles dont leurs rivaux désirent se débarrasser. Il arrive même qu'entre deux batailles, gangsters et policiers traitent ouvertement ensemble. A Chicago, on bafoue les fonctionnaires et on conspue le maire. Mais on se lève pour acclamer Al Capone quand il se montre aux courses ou au théâtre, on le couvre de fleurs quand il passe en voiture dans la rue. Les gens du monde, les artistes, les écrivains briguent une invitation aux fêtes organisées par le sinistre personnage dans son château de Palm-Beach ou dans sa maison de Prairie-Avenue.

Comment résumer la relation de Lémon Scoots ? Je vais essayer, par quelques citations, d'en donner un aperçu, insuffisant sans doute, meilleur pourtant que tout essai d'analyse. Voici comment les dirigeants de « la Bourse du Wisky » de Chicago prétendaient justifier l'impossibilité économique et morale de la prohibition au début de l'application de la loi :

« Un de nos arguments était : qu'il « est impossible de mettre, pour la bois- « son, un peuple de 120 millions d'ha- « bitants sous tutelle comme de petits « enfants... Comme la loi avait été votée « par 58 voix contre 42, cela signifiait « logiquement que 42 0/0 des Améri- « cains restaient, comme auparavant, « des adeptes de l'alcool... »

Mais quand, en 1927, la fin du régime sec semble ne devoir plus être qu'une question de temps, les champions de la liberté changent radicalement de thèse :

« Il arriva cette chose absurde : ce « furent les milieux des marchands d'al- « cool qui soutinrent le mouvement « antialcoolique... Il s'agissait pour nous « d'une question de vie ou de mort... »

Lémon Scoots, je l'ai dit, ne se contentait pas de seconder les chefs dans leur bureau... Il participait aux expéditions. Ses récits de voyage nous retracent des scènes extravagantes. Celle-ci, par exemple :

« Les magnifiques autostrades qui mè- « nent des différentes villes américaines « à la frontière mexicaine formaient un « véritable ruban d'automobiles qui « avaient peine à avancer... Les Améri- « cains qui traversaient la frontière à 10 « heures du matin, étaient déjà ivres- « morts à onze heures... On transportait « les gens inertes dans leurs autos, ou « s'ils n'étaient même plus capables d'en « désigner le numéro, on les étendait dans « la cour, en attendant qu'ils aient cuvé « leur boisson... Il est arrivé qu'on ait « scié au doigt d'une femme couchée « sans connaissance dans son auto sa « bague de diamants, parce qu'on n'ar- « rivait pas à la lui retirer... »

Voulez-vous savoir comment on enterre, à Chicago, un gangster vingt fois assassin ? Je ne puis vous donner tout entier le récit des funérailles d'O'Banion que Lémon Scoots qualifie de « meurtrier froid et adroit » et de « canaille fieffé ». Je me contenterai de ces quelques détails parmi beaucoup d'autres aussi stupéfiants :

« Le corps fut embaumé et exposé à « la morgue pendant trois jours, dans le « cercueil ouvert et entouré d'une forêt « de cierges brûlant dans des chande- « liers dorés. Des milliers de personnes « défilèrent jour et nuit devant le cer- « cueil d'O'Banion, comme à un pèleri- « nage. Il fallut vingt-six camions auto- « mobiles pour transporter les fleurs et « les couronnes... Les rues furent bar- « rées sur le passage du convoi. La poli- « ce faisait la haie le long du chemin, « depuis le morgue jusqu'au cimetière. « L'organisation d'O'Banion avait fait « une convention avec elle... Six cents « autos suivirent le char funèbre, et, « quant au convoi qui accompagnait la « voiture d'O'Banion, on peut l'estimer « à trente mille personnes !... Comme « O'Banion ne s'était pas suicidé et qu'il « n'avait jamais été condamné pour « meurtre ou assassinat, l'église ne put « lui refuser un enterrement religieux. « Il fut enseveli près des évêques de « Chicago... »

Je vous fais grâce des descriptions de combats entre gangsters. Passons des faits aux chiffres. Dans les bilans qui vont suivre, je vous prie de ne point oublier que le dollar vaut plus de 25 de nos pauvres francs.

Balance pour l'année 1927 des affaires du contrebandier-bandit Al Capone :

« Recettes dues à la fabrication de « bière et d'eau-de-vie : 60.000.000 de « dollars ;

« Recettes dues aux tripots et aux « courses de lévriers : 25.000.000 de « dollars;

« Recettes dues aux speakeasiès, éta- « blissements et maisons publiques : « 10.000.000 de dollars ;

« Recettes dues aux chantages, etc. : « 10.000.000 de dollars.

« De cette somme, il y avait lieu, na- « turellement de déduire : les matières « premières, les frais généraux, les sa- « laires des ouvriers et employés, les « pots-de-vins et les pourcentages payés « aux fonctionnaires des communes et « de l'Etat.

« Toujours est-il que le bénéfice net « pouvait bien être évalué à 30 millions « de dollars. »

Autre inventaire, celui des résultats généraux de la guerre de l'alcool à la même époque :

« 4.000 morts... 51.000 blessés... Plus « de 30.000 contraventions aux lois... « Produit annuel de la vente de l'alcool : « environ 600 millions de dollars... »

Arrêté pour la troisième fois et condamné à dix ans de travaux forcés, Lémon Scoots s'échappe, traverse la grande mare et se réfugie à Berlin En terminant ses mémoires, il se demande si la lutte à laquelle il participa se trouve close ou si elle va reprendre sous une autre forme. A cette question, la presse fournit des réponses aussi régulières que formelles. Je lis précisément dans « *le Journal* » de Paris, du 14 décembre 1932, cette information :

« Chicago, 13 décembre. — Huit « meurtres ont été commis hier soir à « Chicago : trois policiers, un bandit, « un voleur d'autos, un ancien boxeur et « deux individus dont on ignore l'iden- « tité ont été tués. On croit que ces « meurtres ont été commis par des « gangsters, en réponse à la mise en de- « meure faite par M. Cermak, maire de « Chicago, à la police d'effectuer un « nettoyage complet de la ville. »

La bataille continue. Un autre Lémon Scoots nous racontera plus tard la suite des opérations, leur fin peut-être, si le 18e amendement est enfin rayé de la Constitution américaine.. Eug. GRANGIÉ.

Je ne reviendrai pas.

On disait à M. Herriot :

Vous allez être renversé, c'est certain. Mais vous serez rappelé et vous formerez le nouveau ministère.

— Moi ! s'écria avec hauteur le président du Conseil. Et pour faire quoi ? Le contraire de ce que je propose ? Vous ne m'avez pas regardé !...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Cour d'Assises du Lot

UN INFANTICIDE A PUY-L'EVEQUE

On ne chôme pas cette fois à la Cour d'Assises du Lot. Cela nous change malheureusement de ces sessions « blanches » qui se succédèrent il y a quelques années, où notre département pouvait se vanter de n'avoir pas un criminel à présenter au jury...

La session s'est ouverte lundi sous la présidence de M. Simon, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen. Il est assisté de M. Malrieu, président du tribunal de Cahors, et de M. Toulza, juge au siège.

La première affaire appelée est un infanticide commis à Puy-l'Evêque, dont est accusée Marie-Louise Sarrut, âgée de 22 ans, domestique.

Elle est défendue par Me de Valon. L'accusation est soutenue par M. Combeldieu, substitut du procureur de la République.

Les faits de la cause

Après les formalités préliminaires et la constitution du jury le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui expose ainsi les faits de la cause :

Le 1er août dernier, la femme de ménage de M. Bousquet, professeur honoraire, demeurant à Puy-l'Evêque, entrait dans la chambre occupée par Marie-Louise Sarrut, alors qu'elle était domestique dans la maison. Une odeur infecte se dégageait d'une malle. Le maire et la gendarmerie la firent ouvrir. Elle contenait le cadavre d'un enfant nouveau-né.

M. Bousquet se rappela que son ancienne domestique s'était alitée le 19 juillet, se disant fatiguée, mais refusant les soins d'un médecin.

Puis son état ne s'améliorant pas, M. Bousquet informa le docteur Delbreil qui ordonna le transfert à la Maternité de Cahors où elle fut admise le 21 juillet...

Les témoignages recueillis ainsi que les constatations matérielles ne laissant aucun doute sur la culpabilité de Marie-Louise Sarrut, cette dernière fut entendue à la Maternité par le Commissaire de police. Elle avoua avoir accouché d'un enfant qu'elle étouffa. Elle renouvela ses aveux à l'instruction. L'accusée n'a pas d'antécédents judiciaires.

Les débats

Après la lecture de l'acte d'accusation, le Président procède à l'interrogatoire de l'accusée.

La fille Sarrut se lève de son banc. Elle est brune, de taille au-dessous de la moyenne, vêtue pauvrement. Sa physionomie n'est pas... attirante, mais elle n'est pas antipathique.

« Vous aviez des relations avec plusieurs personnes, paraît-il, et c'est ce qui décida un jeune homme à rompre avec vous, car, disait-il, il n'avait pas « la primeur ».

« Votre patron, M. Bousquet, mis au courant de vos relations fut obligé de vous donner congé. »

— « Votre grossesse vous a-t-elle surprise ? »

L'accusée répondit « oui » à toutes les questions.

— Pendant la grossesse, vous avez fait tout le possible pour la dissimuler. Si vous aviez eu l'intention de donner la vie à l'enfant, vous n'auriez pas pris ces précautions.

« Vous pouviez arriver à terme et porter l'enfant à la Maternité.

« Mais vous n'aviez préparé aucune layette pour le recevoir. Vous aviez donc l'intention de le tuer. »

La fille Sarrut a déclaré qu'elle voulait l'enterrer dans le jardin de M. Bousquet, mais qu'elle ne l'aurait ni noyé ni jeté dans les cabinets.

Me de Valon demande à l'accusée : si elle avait avoué sa grossesse à son patron, celui-ci l'aurait-il gardée chez lui ?

L'accusée répond : « Non ».

L'interrogatoire est rapide et puis les aveux sont complets.

Les témoins

M. le maréchal des logis de Puy-l'Evêque dit qu'il a fait les perquisitions dans la chambre de l'accusée, alors qu'elle était à la Maternité et qu'il découvrit dans une malle en osier d'où se dégageait une odeur fétide le cadavre d'un nouveau-né.

M. Bousquet, profsseur honoraire, et patron de l'accusée déclare : « Je comprenais que la bonne était enceinte, et j'avais demandé à des voisins de l'interroger à ce sujet. La bonne a déclaré que son état était normal.

« Mais elle tomba malade. Je priai la dame Bosc de venir la soigner et je fis appeler le docteur qui, après examen, la fit transporter à la Maternité à Cahors.

« Quelques jours après la femme de ménage pénétra dans la chambre de la bonne et sentit une odeur épouvantable qui se dégageait d'une malle autour de laquelle on voyait de nombreuses mouches.

« C'est alors que je prévins la gendarmrie qui ouvrit la malle et découvrit le cadavre. »

M. Bousquet déclare qu'il n'était pas très satisfait des services de la bonne. Elle sortait, surtout le soir, Au point de vue probité, il n'a rien à dire contre elle.

Sur question, M. Bousquet déclare que s'il avait su que la bonne fût enceinte, il lui aurait fait donner des soins et l'aurait gardée jusqu'à la guérison. Mais il l'aurait renvoyée après.

Mme Jeanneau, femme de ménage chez M. Bousquet, donnait des soins à Mme Bousquet. Comme la bonne était malade, elle fut priée de la soigner également. C'est alors, dit le témoin qu'elle vit que le lit de la bonne était plein de sang. La bonne déclara qu'elle avait une crise d'appendicite. Le témoin ne peut donner aucun renseignement sur la moralité de la fille Sarrut.

Mme Delord dépose que voyant un jour la fille Sarrut, elle remarqua qu'elle était dans un état anormal. La fille Sarrut lui dit qu'elle souffrait d'une maladie de foie.

Ici, une question est posée au témoin : « L'accusée prétend qu'elle était enceinde de votre beau-frère ».

— « Ce n'est pas vrai, répond le témoin ; je ne l'ai vue qu'une fois, avec mon beau-frère, chez moi. »

L'accusée réplique : « Je me suis rencontrée 9 fois chez Mme Delord avec son beau-frère. Elle ne me disait rien, et était même contente de me voir. »

Le témoin dément cette affirmation : « Le soir, je voyais la fille Sarrut sur la rive du Lot. Mais ce n'était pas moi qu'elle attendait. »

L'accusée affirme qu'elle lui a avoué sa grossesse en déclarant que c'était de son beau-frère

Mme Bousquet, épouse Bosc, ménagère à Puy-l'Evêque, se rendit un jour chez M. Bousquet qui l'avait informée que sa bonne était malade. Elle vit la bonne et aperçut du sang dans le lit. Elle lui demanda si elle n'avait pas accouché.

L'accusée répondit : «Non, c'est une maladie de foie et mes règles. J'ai la poche de l'estomac gonflée. »

M. Solinhac, commissaire de police, a interrogé la fille Sarrut à la Maternité, lorsque la gendarmerie eut informé le Parquet du résultat de la découverte du cadavre dans la malle en osier.

La fille Sarrut fit des aveux complets.

M. le Docteur Calvet, médecin-légiste a examiné le cadavre de l'enfant. Mais son état de décomposition ne permit pas de faire des constatations précises.

L'audition des témoins à charge est terminée.

Me de Valon demande au Président de de Cour de vouloir bien l'autoriser à donner lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le maire de Lavaur (Dordogne) dont la fille Sarrut est originaire.

Dans cette lettre le maire donne d'excellents renseignements sur l'accusée.

L'audience est suspendue à 3 heures.

Réquisitoire

A 3 h. 1/2, l'audience est reprise. M. Combaldieu, avocat général prononce son réquisitoire.

Avec éloquence, il établit et précise les faits qui sont, du reste, avoués par l'accusée. Mais, dit-il, il ne sera pas implacable dans ses réquisitions. Ce qu'il faut, avant tout, c'est punir le crime d'infanticide.

Effectivement, il ne s'oppose pas au rejet des circonstances aggravantes et il demande même au jury d'accorder les circonstances atténuantes.

La plaidoirie

Me de Valon prend la parole et, en excellents termes, il présente la défense de l'accusée qui a été victime d'un amant qui l'a bandonnée.

Il fait appel à la pitié du jury, car l'accusée est malade et c'est l'hôpital et non pas la prison où elle doit aller.

Il sollicite du jury un verdict d'acquittement.

L'accusée interrogée se lève et dit : Je regrette beaucoup ce que j'ai fait. Pardon, M. le Président, pardon !

Les débats sont clos. Lecture est donnée des questions qui vont être posées au jury.

1° L'accusée est-elle coupable d'avoir donné, volontairement, la mort à son enfant nouveau-né

2° L'accusée avait-elle prémédité d'attenter à la vie de son enfant ?

3° Y a-t-il des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée ?

Le verdict

A 5 h. 3/4 le jury rentre en audience. Il apporte un verdict affirmatif, mais rejetant les circonstances aggravantes et accordant les circonstances atténuantes.

Puis le jury est obligé de se retirer dans la salle de ses délibérations pour réparer une omission dans la feuille du verdict.

L'omission réparée, lecture du verdict est donnée à nouveau.

L'Avocat général demande l'application de la loi ; le défenseur fait un appel à la pitié du jury.

Conformément à la loi de mars 1932, la Cour et le jury se retirent pour l'application de la peine.

A 6 h. 15, l'audience est reprise. La Cour prononce le jugement et la filla Sarrut est condamnée à 2 ans de prison avec sursis.

⁂

Avant de clore les débats, M. le Président informe qu'un juré n'ayant pas répondu à l'appel, à midi, a été condamné à une amende.

Mais les explications du juré pour justifier son absense étant reconnues exactes, la Cour décide de ne pas maintenir l'amende infligée.

Faites vos achats de
CHEMISERIE, LINGERIE ET BONNETERIE
chez
ALEX
rue Maréchal-Foch
Vous profiterez de la Distribution de bonbons chocolats

Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Gabriel Fournié, sous-chef de bureau au ministère des Finances (direction générale de l'enregistrement) est nommé chevalier de la légion d'honneur.

Nos félicitations.

Un maire se suicide

M. Lestrade, gérant de l'Agence postale, de St-Bressou, rentrait dans l'immeuble occupé par son locataire, M. Auguste Destruel, propriétaire et maire, lorsqu'il aperçut le corps de celui-ci pendu.

Malgré tous les soins qui furent prodigués, la mort avait fait son œuvre.

M. Destruel était âgé de 63 ans. Depuis la mort de sa femme, il y a 8 mois, il était en proie au plus vif désespoir. C'est dans une crise de neurasthénie qu'il s'est donné la mort.

LA BETE HUMAINE

Auteur et complice des sept infanticides de Saint-Sauveur-la-Vallée comparaissent devant la Cour d'assises.

Voilà une affaire dont rarement Cour d'Assises a vu la pareille et qui révèle qu'il existe encore dans les coins perdus des pays les plus civilisés des espèces d'humains tout proches de la bête...

C'est à Saint-Sauveur-la-Vallée que s'est passée cette histoire à faire frémir. Rappelons-en d'abord les antécédents.

⁂

Voilà quelque dix ans, les deux sœurs Tournié, l'une de 17 ans et l'autre un peu plus âgée, restaient propriétaires d'une exploitation agricole. Elles embauchèrent comme domestique le nommé Jarguel, blessé de guerre, veuf avec cinq enfants qui s'installèrent comme lui à la ferme. Il ne s'écoula pas de longs mois avant qu'il devînt l'amant des deux sœurs et le seul maître de la communauté. Un seul lit suffisait à tous les trois. Les deux sœurs furent bientôt enceintes. Comme il n'était pas possible de se marier à trois, il fut résolu que Jarguel épouserait l'aînée de ses deux maîtresses.

Mais cela ne changea rien au genre d'existence accoutumé.

Les deux enfants attendus nâquirent à peu près ensemble. L'un légitime et l'autre bâtard, l'un fils de son père et l'autre « fils de son oncle », prirent place dans la nichée, avec les cinq amenés par Jarguel. Cela allait pour une fois. Mais l'année suivante, ce fut à recommencer. De nouveau deux grossesses en même temps... Comment faire ?

Il fut résolu que la femme mariée resterait à la ferme et que l'autre irait accoucher chez son père, chauffeur de taxi à Paris, où elle abandonnerait son enfant à l'Assistance publique. Ainsi fut fait.

Seulement, comme l'année suivante, la même situation recommença, et que le père à Paris ne voulait pas se prêter à un nouvel accouchement de sa fille chez lui, on s'y prit autrement. La belle-sœur, Camille Tournié, ayant accouché, étouffa son petit. Puis, on l'enterra.

Et cela recommença cinq ou six fois, exactement de la même façon.

⁂

Enfin, une lettre anonyme parvint au parquet de Cahors, dénonçant la dernière grossesse, subitement disparue, de la fille Camille Tournié. Et c'est ainsi que l'affaire fut découverte, dans les conditions exposées par l'acte d'accusation.

Devant la police mobile, puis devant le juge d'instruction, Camille Tournié avoua que le 11 août elle avait donné naissance à un petit garçon, bien vivant, et qu'elle l'avait étranglé en se servant d'un linge passé autour du cou. Après quoi, enveloppé dans le même linge, le petit cadavre avait été enterré par son beau-frère Jarguel, près d'une maison inhabitée située à quelque distance.

Les magistrats se rendirent au lieu indiqué où le cadavre était à peine caché sous un tas de pierres... Mais des soupçons vinrent aux juges qui firent fouiller le sol. Et l'on y découvrit, superposés et séparés par des couches de briques, six petits autres cadavres.

La fille Tournié ne fit d'ailleurs pas beaucoup de difficultés pour reconnaître que depuis 1923, elle avait mis au monde 7 enfants tués aussitôt que nés, et dont le père n'était autre que son beau-frère, Jarguel.

Elle affirme que c'est sur les instances de celui-ci qu'elle étranglait ses enfants, parce qu'il y en avait déjà trop dans la maison.

Jarguel nie que sa belle-sœur fût sa maîtresse. En même temps, il dit qu'elle n'avait pas de relations avec d'autres hommes. Dans l'invraisemblable et l'impossible, il va même jusqu'à prétendre qu'il ne remarquait pas les grossesses de la fille Tournié... En tout cas, il est établi qu'il a connu l'étranglement du dernier-né et qu'il l'a lui-même enterré clandestinement.

On a fait examiner mentalement ces deux êtres d'une humanité inférieure. Les médecins ont diagnostiqué : responsabilité atténuée pour la fille Tournié, responsabilité entière pour Jarguel.

⁂

Quel était donc ce Jarguel ? Qu'était cet homme aux trois femmes et aux vingt-deux enfants ? Pensionné de guerre, il touchait (y compris les allocations pour enfants) plus de seize mille francs par an. Mais — chose rare dans notre pays — il était buveur... ainsi d'ailleurs que ses deux femmes. Toujours, ou presque, en état d'ivresse, il ne travaillait presque jamais. Dans la ferme, une pièce de vin ne durait pas plus de vingt jours. Et chaque trimestre, le ménage à trois se rendait à Labastide-Murat pour toucher la pension... Alors, c'était grande liesse et on ne rentrait que complètement ivres à Saint-Sauveur-la-Vallée.

Tels sont les faits et personnages qui sont soumis au jury.

Les débats

M. Tiffon, procureur de la République soutient l'accusation.

Me de Valon présente la défense de la femme Tournié et Me Gisbert, celle de Jarguel.

M. Simon, conseiller à la Cour, préside assisté des mêmes magistrats.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation les deux accusés, proches l'un de l'autre, ne se regardent pas. Ils ne font aucun mouvement. On ne devine aucune émotion derrière leurs faces immobiles et fermées. Sur la figure de Jarguel il y a une expression latente de brutalité, sur celle de Camille Tournié, une sorte de stupidité...

L'interrogatoire

C'est par celui de la fille Tournié, accusé principal, que le président commence. Il rappelle l'existence qu'elle a menée et essaye de définir ce qu'elle peut avoir de personnalité.

Camille Tournié répond à peine aux questions posées. On entend parfois des « oui » ou des « non ». Elle dit qu'elle a eu de Jarguel un premier enfant, avant qu'il fût marié avec sa sœur.

— Puis, chaque année, vous avez été enceinte. Jarguel était-il l'auteur de ces grosesesses ?

— Oui !

— Aviez-vous peur de votre beau-frère ?

— Oui !

— Est-ce qu'il vous menaçait ?

— Oui !

Le président explique ce que pensaient les gens du village de la situation dont ils étaient témoins. « Quand Jarguel sortait avec sa femme, on disait « *voilà le numéro un* ; quand il sortait « avec sa belle-sœur, on disait *voilà le « numéro deux.* »

L'accusée, à ce moment-là, baisse la tête et l'on dirait qu'elle pleure.

D'ailleurs, elle avoue les faits : la naissance cachée des enfants, leur étranglement, puis leur enfouissement. C'est Jarguel lui-même qui a enfoui le septième, le dernier.

Le président réitère sa question :

— Jarguel était bien le père de ces enfants ?

— Oui !

L'accusée assure que Jarguel l'a empêchée de se marier.

A début de son interrogatoire, Jarguel affirme brutalement.

— Non ! Je n'ai jamais eu de rapports avec ma belle-sœur. Et je n'ai jamais rien compris à ses accouchements.

L'interrogatoire continue...

CAHORS

Un rabais sérieux

Nous recevons la lettre suivante du Secrétaire du Syndicat des Boulangers du Lot :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer la réponse suivante à l'entrefilet paru dans « La Dépêche » et reproduit dans le « Journal du Lot » du 18 décembre sous le titre : Un rabais sérieux.

Recevez cher Monsieur l'assurance de mes sentiments respectueux.

⁂

Réponse à un rabais sérieux

En citant quelques facteurs qui permettent à un boulanger ou autre commerçant de consentir un léger rabais sans une adjudication, je signalerais tout d'abord une grosse quantité de pain suivie d'une seule pesée et d'une seule livraison.

De là à consentir une réduction de 0 fr. 16 n'est excusable que d'un nouveau venu au métier, ou d'un boulanger en mal d'écouler sa fabrication.

Qu'il agisse par philanthropie, je ne le pense pas ; mais qu'il gagne sa vie, je prouverais le contraire.

Il doit mettre en pratique un vieux proverbe qui dit : « Ça ne gagne pas, mais ça débarrasse. »

Des tentatives de ce genre ayant eu lieu à Cahors ne furent pas renouvelées l'année suivante ; le fournisseur instruit d'une expérience concluante pour son porte-monnaie, se garda bien de resoumissionner dans les conditions du boulanger de Tulle !

Le Secrétaire,
L. B.

ELLE RESTE A CAHORS

Samedi, trop tard pour que nous puissions l'annoncer, nous avons appris l'heureuse nouvelle que l'usine des poignées de portes resterait à Cahors.

En effet, dans la journée, MM. Meyrat et Vidal avaient signé un bail avec le propriétaire de l'immeuble où se trouvaient les ateliers de l'usine du tricotage, situé Avenue du Nord.

Nous croyons savoir qu'ils entreront définitivement en possession des locaux à la fin du mois de janvier. Mais, dès avant cette époque, on espère pouvoir y installer une partie de matériel et de machines qui permettrait d'occuper un certain nombre d'ouvriers.

Nos concitoyens apprendront avec plaisir que le chômage résultant de l'incendie récent sera ainsi réduit au minimum de temps possible.

POUR LES CHOMEURS

Nous avons reçu :

M. Louis Benatu, employé au Dépôt, 10 francs ; M. Louis Piques, 10 francs.

Pour les ouvriers de l'usine Meyrat et Vidal :

M. Marcel Chamagne, représentant à Casablanca, 200 francs.

SOUSCRIPTION DE LA MAIRIE

Voici la troisième liste qu'on communique des sommes versées à la mairie au profit de la caisse de chômage.

M. Jacquier, préfet du Lot, 100 fr. ; M. Robert Martin, Secrétaire général, 50 francs ; M. Fontès, chef de Cabinet de M. le Préfet, 25 ; Services de la Préfecture et services annexes, 478 fr. ; Entreprise Jean le Guillou, représentée par M. Soupire, 600 fr. ; Fédération départementale des A. C. N. P., 500 fr. ; Chambres de Commerce du Lot (année 1932, 500 fr. ; M. Holzer (Souscription de la Section Socialiste de Cahors, réunion du 17 décembre, 190 fr. ; les originaires de la Dordogne, 100 ; Comité de la Ligue patriotique des Françaises, 100 fr.. ; Mme veuve Labro, rue Louis-Deloncle, 100 fr. ; Liste de Monsieur Boi, commerçant, 95 francs ; Personnel de l'Office des Pupilles de la Nation, 80 fr. ; M. Reynaud, Directeur Banque de France, 50 fr. ; M. Estradel, coiffeur, 50 fr. — Total : 3.018 francs.

Dispute

Une dispute a éclaté entre locataires habitant l'immeuble n° 9, rue du Portail-Alban. La police fut appelée à examiner l'affaire qui aura, peut-être, une suite devant le tribunal.

Arrestation

L'individu qui fut arrêté en gare de Cabessut-Cahors et qui était recherché pour vol par le Parquet de la Corrèze est un nommé Jean André Dupuy, 27 ans, domestique à Ussel (Corrèze).

Foire du 17 décembre 1932

La foire du 17 a été peu importante. Il y avait peu de bétail sur le foirail.

Voici les cours : Gros attelages de Bœufs, de 4.000 à 6.000 francs ; attelages moyens, de 2.800 à 4.000 fr. la paire ; moutons gras, 3 à 3 fr. 50 le kilo ; agneaux, 4 à 4 fr. 50 le kilo ; brebis d'élevage, 200 à 250 fr. pièce.

Marché : Poules, 5 fr. 50 ; poulets, 6 fr. ; lapins, 2 fr. 50 le 1/2 kilo ; œufs, 6 fr. 50 à 7 fr. la douzaine.

Nécrologie

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort, survenue dimanche de M. Jean Lapuyade, décédé à l'âge de 24 ans.

M. Jean Lapuyade était employé depuis plusieurs années à l'imprimerie du « Journal du Lot », ou il était bien estimé par tout le personnel.

Certes, on savait bien que la santé du malheureux jeune homme était chancelante, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque. Il y a quelques jours à peine, il était à son travail.

Ses obsèques ont été célébrées mardi matin, en présence d'une nombreuse affluence de parents et d'amis qui ont accompagné le char funèbre au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous prions toute la famille de vouloir bien trouver, ici, l'expression de nos vives et sincères condoléances.

⁂

Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper notre excellent confrère M. Louis Besse, imprimeur.

Sa femme, après une longue maladie, est décédée dimanche.

Cette mort a provoqué une vive émotion à Cahors, parmi tous les amis que comptent M. Louis Besse et la famille.

La levée du corps a eu lieu mardi matin à 8 heures, et l'inhumation a eu lieu à Lacapelle-Marival, d'où était originaire la regrettée disparue.

Nous prions M. Louis Besse, ses enfants, toute la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sympathies et de nos sincères condoléances.

Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, M. Gabriel Agié, décédé à Vichy, à l'âge de 63 ans.

M. Agié qui pendant plusieurs années avait collaboré à « l'Illustration » et à diverses agences photographiques, s'était retiré à Cahors où il comptait de nombreux amis.

Ses obsèques ont été célébrées lundi matin, à 9 heures, au milieu d'une foule considérable d'amis.

Au cimetière, en termes émus, M. Calmels, au nom des camarades du lycée Gambetta, et des amis cadurciens, a adressé, en ces termes le dernier adieu au regretté disparu.

Discours de M. Calmels

Une fois de plus, la mort vient d'accomplir son œuvre inexorable et nous ramène dans ce champ de repos où voisinent à jamais tant de nos chers disparus.

Comme beaucoup de nos compatriotes, Gabriel Agié fut à Paris chercher ce que le cadre monotone de la vie de notre vieille petite ville ne pouvait offrir à sa nature ardente et exubérante. Nous avons tous souvenance du superbe et splendide sous-officier de cuirassier, dont la haute stature, la belle mine étaient presque légendaires.

Ce fut à ce moment que son tempérament d'artiste se révéla et lui fit trouver sa voie. Peu de temps après il franchissait les portes d'un de nos plus grands journaux illustrés où il collabora comme photographe d'art. Nos grands couturiers se disputaient alors ses œuvres. Ce fut l'apogée.

Survient la grande guerre, Agié part, son âge aurait pu le confiner dans les services de l'arrière, il demande et obtient le poste de photographe aux armées et l'on vit alors cet homme aux cheveux gris, dévoré par la passion de son art mépriser le danger et s'exposer mille fois. Il revient de la guerre fatigué, vieilli, usé, de nouveau, il se remit au travail avec opiniâtreté et prodigua son activité, mais il avait trop présumé de ses forces et petit à petit, nous le vîmes plus souvent : l'oiseau blessé revenait au nid.

Comprenant son état, toutes ses relations, ses anciens camarades le disputaient à la crise fatale, mais le mal ne pardonne pas et c'est chez un vieil ami de toujours, à Vichy, que Gabriel Agié a rendu sa bonne âme à Dieu. Il a voulu reposer au milieu des siens dans ce vieux Cahors qu'il aimait tant et suivant ses dernières volontés qu'il écrivait dernièrement de sa belle écriture droite comme son caractère.

Nous, ses vieux amis, venons lui rendre les derniers devoirs et lui adresser le suprême adieu.

Nous adressons à Mme et M. Artigalas, à M. Léon Agié, à la famille nos sincères condoléances.

Lycée Gambetta

M. Mouteillet est nommé surveillant d'internat au lycée Gambetta.

Cette nomination est motivée par suite de l'ouverture d'une salle d'étude et d'un dortoir, ce qui prouve le succès obtenu par notre vieux lycée.

69, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
A LA PENSEE
Mercerie, Bonneterie
Grand choix de dentelles, ouvrages de dames, layette
Gant Perrin — Spécialité de lingerie

PALAIS des FETES
MERCREDI 21 — JEUDI 22
SAMEDI 24
DIMANCHE 25 DECEMBRE
(*Matinée et soirée*)
Pour les Fêtes de la Noël
UN PROGRAMME DE CHOIX
PREMIÈRE PARTIE
LES ACTUALITÉS PATHÉ
Sonores et parlantes
DEUXIÈME PARTIE
Un des plus grands succès du cinéma parlant
La Ronde des heures
Un scénario charmant, qui a tout ce qu'il faut pour plaire, des interprètes excellents et renommés, une action gaie et sentimentale qui se passe dans les milieux du théâtre, du cirque, du music-hall ; de bonnes chansons, des passages d'opéra-comique justement célèbres, des acrobaties, enfin tout ce qu'il faut à un film pour réussir.
C'est dans un rôle à sa taille, que vous verrez et entendrez le grand artiste
André Baugé
interpréter dans ce film l'histoire émouvante d'une vie d'artiste.
Prix des places sans augmentation
Location gratuite ouverte
⁂
La Direction du **PALAIS DES FETES** au prix d'énormes sacrifices, vient d'engager un orchestre vraiment jazz, comme Cahors n'en aura encore jamais eu. Il s'agit du
THE BUFFALO JAZZ
un des meilleurs orchestres jazz du Sud-Ouest.
Les succès qu'il remporte partout ne se comptent plus. Ce merveilleux groupement de six musiciens ne joue qu'un répertoire absolument moderne, tiré surtout des principaux films parlants en vogue.
THE BUFFALO JAZZ
débutera le samedi, 24 décembre, en soirée, à 21 heures, et continuera le jour de Noël, en matinée et soirée.
Afin que tout Cahors puisse venir entendre et danser aux sons de cet orchestre endiablé, le prix d'entrée, des plus plus modestes est ainsi fixé :
Dames ..... 2 fr.
Messieurs .... 4 fr.
Cette manifestation dansante ne sera que le prélude d'une série de bals, qui se continueront après le 1er de l'An.
Nous en reparlerons

Banquet

Le banquet des garçons de café et de restaurant aura lieu le 26 décembre au Robinson.

Rendez-vous au café de Bordeaux, à 23 heures.

Pour inscription ou en cas d'omission, s'adresser à Robert Toussaint.

Défaut d'éclairage

Pour défaut d'éclairage à la bicyclette, procès-verbal a été dressé à M. Couty, cultivateur à Mayranes (commune de Léobard).

Très prochainement
AU ROBINSON
Aura lieu une soirée dansante au bénéfice des chômeurs de Cahors

A L'EDEN SEMAINE DE GRAND GALA
du Mardi 20 au Dimanche 25 en soirée
Jeudi matinée à 14 h., Dimanche matinée à 15 h.
Samedi, veille de la Noël, exceptionnellement, la soirée commencera à 20 h. 30 pour finir à 23 h. 30
RAIMU
dans

Retenez vos places. Location gratuite.
Bureau de 11 h. à midi et de 17 à 19 heures.

Terrible accident

Lundi, vers 11 h. 30, le quartier de La Barre était mis en émoi par une forte détonation qui venait de s'y produire. On apprit peu après qu'elle était due aux circonstances suivantes : M. Bories, employé du P.-O., habitant Rue des Remparts, voulant désinfecter sa fosse d'aisance y projeta une certaine quantité de carbure d'acétylène et il ferma immédiatement toutes les issues. Une forte détonation ne tarda pas à se produire et le couvercle de la fosse auquel était assujetti un manche à balai fut projeté avec force. L'extrémité du manche pénétra par l'angle interne de l'arcade sourcilière gauche et M. Bories tomba inanimé.

M. le docteur Boutary qu'on avait mandé, ne tarda pas à arriver sur les lieux. Il ne put que constater le décès de M. Bories et extraire du crâne du défunt la tige de bois qui avait pénétré de 30 centimètres environ.

Cet accident a provoqué une vive émotion en ville. Nous adressons à Mme Bories et à ses enfants nos condoléances attristées.

Vagabond

Le nommé Sigaud, vagabond impénitent a été arrêté à Luzech et écroué à Cahors.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Les réserves du Stade Toulousain battent l'équipe I de l'A. Cadurcien par 22 points (6 essais, 2 buts) à 6 (2 essais).

Malgré la bonne tenue des nouveaux promus en première équipe, au cours du match Caussade-Cahors, le 11 décembre, il était naturel que l'on eût quelques appréhensions sur l'issue du match Stade Toulousain A. C., qui s'est déroulé dimanche dernier au Stade Lucien-Desprats.

En effet, quand au vestiaire, nous eûmes mesuré d'un coup d'œil rapide la structure athlétique des joueurs composant l'équipe visiteuse, nous nous demandâmes anxieusement si nos jeunes espoirs auraient le « cran » nécessaire pour tenir tête pendant 80 minutes à la phalange toulousaine, dont nous connaissions en plus la valeur rugbystique.

Nos appréhensions furent inutiles, car non seulement nous ne fûmes pas écrasés, mais encore nous réussîmes à marquer 2 fois.

Nous ne fûmes pas écrasés, car dans des matches identiques, les scores réussis par les Toulousains du Stade II atteignent et dépassent la trentaine de points sans que l'équipe battue puisse une seule fois sauver l'honneur.

Et encore nous n'avons totalisé que 6 points, alors que 3 essais auraient dû être normalement inscrits à notre actif. Que l'on se rappelle la belle percée de Gras, capitaine de Cahors, qui ne fut coiffé qu'à quelques mètres de la ligne de but adverse.

Nous tenons à remercier, encore une fois ici, le Stade Toulousain, de nous avoir envoyé une si belle équipe. Nous dirons également aux joueurs de la vieille Société toulousaine qu'ils ont réussi facilement, mais grandement, à enthousiasmer un public qui s'y connaît en équipes. Il y avait longtemps que nous n'avions eu le plaisir de voir confectionner du rugby aussi plaisant à suivre, où les attaques se succédaient sans interruption, conduites par des spécialistes de l'ouverture. L'équipe toulousaine est adroite, rapide, ardente. On sent la classe des aînés qui déteint sur ceux qui veulent les égaler. En raison de la sympathie que ces loyaux vainqueurs ont laissée à Cahors, nous leur disons bien sincèrement : « A l'année prochaine ! »

La jeune équipe cadurcienne a elle aussi, de son côté, fait tout ce qu'il fallait pour donner pleine satisfaction à ceux qui l'aiment déjà. Le désir de tenir jusqu'au bout rendit les locaux accrocheurs et plusieurs fois menaçants, ce qui leur permit de marquer 2 fois pour notre plus grande joie.

La bonne volonté, le cran et le courage existent dans le nouveau groupement de l'A. C. Il convient dès maintenant de réaliser une mise au point qui viendra facilement. Les entraînements vont reprendre régulièrement et d'ici peu de temps notre quinze reconnaîtra les succès que lui a si éloquemment prédits le vice-président du Stade Toulousain, qui a bien voulu, après le match, donner une appréciation sincère sur l'équipe cadurcienne.

M. Lacoste retrouvera ici les félicitations méritées qui ne lui ont pas manqué dimanche soir. *Le Comité.*

⁂

Au cours de ce match, un ballon est tombé au Lot.

La personne qui l'aurait repêché est priée de le remettre chez M. Larrive ou au siège, Café Tivoli.

Bonne récompense.

Violon, Solfège, Accompagnement

Cours et leçons particulières

Mme DAROLLE-COUESLANT

Ancien professeur au Conservatoire municipal de Constantine

67, Boulevard Gambetta

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir que le mercredi 28 décembre sera célébré à Labastide-du-Vert, le mariage de la gracieuse Mlle Marie-Jeanne-Marguerite Conte, fille de notre sympathique boulanger et conseiller municipal, avec M. Jean Foissac, cultivateur, domicilié à Luzech. Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes et futurs époux. — A. B.

Déclarations de récoltes. — En 1932, 86 récoltants ont déclaré 1.258 hectolitres 25 de vin rouge et 57 hl. 80 des stocks antérieurs. En 1931, il avait été déclaré 3.119 hl. 50 et 74 hl. des stocks antérieurs. Le déficit de 1.861 hl. 25 n'est pas une quantité négligeable.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote M. Gabriel Fournié, sous-chef du bureau au Ministère des Finances (Direction générale de l'Enregistrement) vient d'être promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous applaudissons à cette distinction si méritée et nous adressons nos bien vives félicitations au nouveau légionnaire qui est le fils du sympathique M. J.-B. Fournié, receveur honoraire des Contributions indirectes.

Duravel

Foire. — Nous rappelons que notre foire aura lieu le mercredi 21 courant, ainsi que les suivantes qui se tiendront le 21 de chaque mois. Tous les marchés seront abondamment pourvus.

Prayssac

Foire. — Notre foire du 16 a été très importante.

Gros bœufs, de 5.000 à 5.500 fr. l'attelage ; bœufs moyens, de 4.000 à 4.500 francs la paire. Pour la boucherie, on n'a payé que 160 fr. les 50 kilos c'est une baisse qui s'accentue.

Moutons, les petits, de la châtaigneraie. 50 à 60 fr. l'un ; les beaux moutons, 110 à 130 fr ; les brebis pleines, de 160 à 180 francs ; pour la boucherie : moutons, 3 francs le kilo ; agneaux, 3 fr. 50.

Porcelets, de 180 à 230 fr. ; porcs de charcuterie, en hausse, jusqu'à 380 fr. les 50 kilos.

Marché à la volaille : poules, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 25 la livre; pintades, 30 fr, la paire ; dindons, de 3 fr. 50 à 4 fr. la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine.

Marché aux oies, bien approvisionné. Le matin, elles valaient 7 fr. la livre et le soir 6 fr. 50 et 6 fr. 25 ; foies gras, de 20 à 24 fr. la livre.

Halle aux grains : Blé, 90 fr. l'hectolitre ; avoine, 45 à 48 fr. les 50 kilos ; maïs, 60 fr. le sac ; châtaignes, de 10 à 12 fr. le quarton ; pommes de terre, de 22 à 25 fr. le sac.

Jardinage abondant et varié aux prix habituel.

Piquets de vigne de 1 m. 60, de 80 à 90 fr. le cent, rendus à domicile ; échalas, 15 fr. ; rupestris racinés, de 20 à 22 francs le cent.

Soturac

Déclarations de vin. — 12 propriétaires ont déclaré en 1932 une quantité de 1.615 hectolitres de vin rouge, 8 hectolitres 80 de vin blanc.

Il ne restait en cave que 17 hectolitres 60. La récolte est nettement déficitaire.

Cinéma de Fumel. — Le plus grand film de l'année, « Marius », avec Raimu, sera donné par le Cinéma de Fumel, vendredi et samedi, 23 et 24 décembre en soirée et dimanche 25 en matinée et soirée. Vu l'affluence prévue, il sera prudent de louer les places.

Employez l'huile extra-douce

DULCINE

Parfaite pour la Table

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foire du 15 décembre. — Favorisée par un temps vraiment printanier, notre grande foire mensuelle n'a pas dérogé à la tradition, d'après laquelle cette date marque une foire d'une importance tout à fait exceptionnelle.

Sur le champ de foire, sur le place Vival, autour de la Halle aux grains, il y a eu dès les premières heures de la journée une affluence inusitée et les affaires traitées nous ont paru très nombreuses de tous les côtés. Le commerce local et les cafés et restaurants ont profité de la quantité considérable de visiteurs qui toute la journée a incessamment circulé sur tous les points de la ville. Il est permis de penser que cette journée aura laissé dans l'esprit de tous les meilleurs souvenirs. Voici la mercuriale :

Blé, 20 fr. ; avoine, 8 fr. 50 ; maïs, 16 fr.; haricots, 30 fr. ; pommes de terre, 8 fr., le tout le double-décalitre. Œufs, 8 douzaine ; beurre, 19 fr. ; poules, 10 fr. ; poulets, 11 fr. ; lapins, 5 fr. ; canards gras, 16 fr. ; oies grasses, 16 fr., le tout le kilo; pigeons, 9 fr. la paire ; dindons, 11 fr. ; lièvre, 14 fr., le tout le kilo ; lapins de garenne, 10 à 12 fr. la pièce.

Bœufs, 330 à 360 fr. ; veaux, 400 à 450 fr. ; moutons, 350 à 400 fr. ; porcs, 660 à 700 fr., le tout les 100 kilos.

Prunes, les 50 kilos, de 200 à 300 fr. ; noix, 20 à 25 fr. ; châtaignes, 7 fr., le tout le double-décalitre.

Foies gras, 25 fr. ; truffes, 25 fr., le tout la livre.

Corn

Société de chasse. — Grâce à l'activité de son président, M. Navet Raymond, et à la vigilance de son garde, M. Lapergue Fabien, notre Société de chasse est en pleine prospérité. Sans taquineries mesquines ni menaces ridicules, elle a fait respecter les propriétés de la commune et les « pillages » des années précédentes ont été évités. Jusqu'à présent, une seule amende a été infligée, mais les chasseurs étrangers ont été peu nombreux. Bon début pour ce jeune groupement, que nous espérons voir se développer dans l'avenir.

Electrification. — La mise en place des pylônes en ciment armé est activement menée sur le territoire de notre commune. Espérons que la belle lumière nous sera donnée le plus tôt possible. Nous croyons que ce serait le moment de s'occuper des installations intérieures pour les locaux communaux. Qu'en pense M. le Maire ?

PUBLICITÉ AMÉRICAINE

Tout est décidément objet de publicité en Amérique, les assurances elles-mêmes. Et voilà qui ne manquera pas de surprendre chez nous bien des gens.

C'est ainsi que l'assurance sur la vie est, à New-York, un signe de crédit fort considéré. On se fait une gloire d'en proclamer le chiffre. Les journaux impriment chaque année la liste des plus gros assurés avec, en regard, le montant de l'assurance.

Nous n'en sommes pas arrivés là et n'y arriverons peut-être jamais. C'est une façon de faire qui sort trop de nos habitudes. Mais il faut bien reconnaître que l'immense développement des assurances répond, en Amérique, à une nécessité certaine.

C'est, on peut le dire, un signe des temps. L'amenuisement de la fortune acquise, les difficultés de la vie, l'incertitude du lendemain expliquent ce développement sans cesse croissant des assurances en Amérique, aussi bien qu'en France d'ailleurs. Un peu dans tous les pays on a spéculé à outrance. Et l'on revient à l'épargne, car l'assurance est une épargne d'une espèce particulière.

S'assurer sur la vie, c'est se garantir contre les conséquences d'une mort prématurée; mais ce n'est pas seulement assurer la vie des siens, si l'on disparaissait, c'est, du même coup, s'assurer une vieillesse heureuse, car n'importe quel agent d'assurances local est à même de vous l'expliquer : l'assurance mixte, par exemple, est un contrat établi pour un temps limité. Le capital convenu est payable soit au décès de l'assuré, s'il se produit, soit à l'expiration d'une durée déterminée, si l'assuré a survécu. En tout état de cause, c'est une épargne disciplinée offrant la plus solide des garanties, puisque les grandes Compagnies Françaises d'assurances traitent des affaires importantes, même à l'étranger, établissant ainsi que leur crédit est indiscutable.

Saint-Céré

Une nouvelle société chorale. — Un groupe sympathique de dames et de demoiselles a eu l'heureuse idée de créer un petit cercle d'études musicales. Son but est de faire de la musique d'ensemble, de mettre en scène quelques petites pièces et d'inviter le public à de petites soirées récréatives.

Le groupe a demandé à Mme Macé, la femme de notre nouveau chef de musique, de vouloir bien prendre sa direction. Mme Macé a accepté de fort bonne grâce. Immédiatement les sociétaires ont fait les premiers fonds nécessaires à l'achat de la musique et à la location d'un piano pour les répétitions. Elles ont, sans plus attendre, jeté les bases des statuts et élu leur bureau, qui est ainsi composé :

Présidente : Mlle Bouscary ; vice-présidente : Mme Corbières ; secrétaire : Mlle Bonnet ; trésorière : Mlle Blanc.

Les personnes désireuses de se faire inscrire doivent être présentées par deux sociétaires ; leur demande d'adhésion sera soumise à l'assemblée des membres de l'Amicale chorale.

Nous reparlerons plus tard de cette société. Sans plus attendre, nous lui souhaitons une longue vie et une parfaite prospérité.

Légion d'honneur. — Nous avons plaisir à relever sur le « Journal Officiel », la nomination de Mlle Bastit, Directrice de notre E. P. S. de filles, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Ministère de l'Education Nationale.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à la nouvelle décorée dont tout le monde connaît le mérite et le dévouement à l'école.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. C. Planacassagne, qui avait été nommé sous-préfet de St-Claude (Jura), vient d'être nommé sous-préfet de Lannion (Côtes-du-Nord). Nous lui avions adressé des félicitations pour St-Claude, nous le faisons aussi pour Lannion, puisque cette dernière sous-préfecture lui a été attribuée sur sa demande. Nous réiterons donc en lui disant combien son départ de Gourdon laissera des regrets parmi ses amis.

⁂

M. Sembel, chef de Bureau à la sous-préfecture de Gourdon, est nommé sous-chef de division à la Préfecture du Lot (emploi créé). Nos bien vives félicitations aussi à M. Sembel qui emporte toutes nos sympathies.

Meyronne

Hyménée. — Mercredi, 7 décembre a été célébré le mariage de Gilbert Chambon, boulanger, avec Mlle Marcelle Delpech domiciliée à Blazy, commune de Lachapelle-Auzac.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Strenquels

Accident. — La jeune Pélagie Kolodijesack, âgée de 10 ans, fillette des Polonais métayers à Croquette, est tombée sur une pierre en gardant les brebis. Elle s'est cassé les deux os de l'avant-bras et a dû se faire opérer par M. le docteur Vialle, de Brive. Une immobilité de quelques semaines dans le plâtre est nécessaire pour que la soudure se refasse. Nous lui souhaitons complète guérison.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h.

Balles échangées avec résultat

Scutari. — Au cours d'une discussion, M. Mark Capitant, député de Scutari, a été mortellement blessé par un ancien officier. Avant de succomber, la victime a eu le temps de tirer une balle sur son agresseur et de le blesser grièvement.

Cela ne nous intéresse pas beaucoup

Londres. — Un message de Doorn au *Daily Mail* prétend que l'homme arrêté récemment pour tentative d'assassinat sur l'ex-Kaiser est un personnage de sang royal. L'incident aurait pour origine une querelle à propos de la restauration monarchique.

Tirage financier

Paris. — Au tirage de la Ville de Paris, 3 0/0 1910, le numéro 352.099 gagne 200.000 francs ; le numéro 151.945 gagne 10.000 francs.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Eugène LAPUYADE ; Madame et Monsieur René DELPECH ; Madame et Monsieur Georges COUAILLAC et leurs enfants ; Mesdemoiselles Annette et Odette LAPUYADE.

Les familles LAPUYADE Paul, ANDRIEU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean LAPUYADE

Conducteur-typographe à l'Imprimerie du « Journal du Lot »

leur fils, frère, beau-frère, oncle et neveu, décédé à Cahors, le 18 décembre à l'âge de 24 ans.

AVIS DE DÉCÈS

Madame BORIES Louis, née MARQUÈS ;

Monsieur et Madame Eloïs BORIES ;

Mademoiselle Eloïse BORIES ;

Monsieur et Madame Victorien MARQUÈS ;

Monsieur et Madame Jules BORIES et leurs enfants ;

Monsieur et Madame SOULLIÉ et leur fils ;

Monsieur et Madame AYRAL et leurs enfants ;

Madame Veuve Germaine BORIES ;

Monsieur Henri BORIES ;

Monsieur et Madame Ernest MARQUÈS et leurs enfants ;

Les familles COSTES, DELPECH, BACOU, et tous les autres parents et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur BORIES Louis

décédé le 19 décembre 1932 dans sa 50e année, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 21 décembre en l'église Saint-Barthélémy, à 10 heures.

Réunion maison mortuaire, 17, rue du Rempart.

La machine à coudre EXCELSIOR, la plus renommée, est en vente, 1, *rue Clément-Marot.*

Réparation de tous systèmes, pièces détachées, aiguilles. Occasion *Singer,* comme neuve. Vente au comptant et à crédit.

Demandez une démonstration des nouveaux postes DUCRETET, les plus sélectifs.

Vous les trouverez à la **Maison LALANDE,** 1, *rue Clément-Marot, Cahors,* ainsi que les nouveaux *Philips,* etc...

On charge les accumulateurs et on reprend les vieux postes aux meilleurs prix.

Caisse de Crédit

WARANTS AGRICOLES ET COMMERCIAUX

39, *Boulevard Gambetta, Cahors*

Voici les fêtes de fin d'année !

Voulez-vous être servis rapidement ? ! !

adressez-vous au Service Rapide

CAHORS-TOULOUSE

Paul NOYER, *rue P.-Wilson, CAHORS*

PRIX DES PLUS AVANTAGEUX

A VENDRE

à 20 kilomètres de Cahors

MAISON

DE CONSTRUCTION RÉCENTE

comprenant 6 belles pièces, 3 au rez-de-chaussée, 3 au 1er. Electricité. Grenier, grande cave, vaste garage avec sous-sol, jardin potager, environ 1.800 m². Très belle situation. Pêche, chasse.

Pour tous renseignements s'adresser à **Me AUSSET,** notaire à St-Géry et à **M. ROUQUIÉ,** propriétaire aux Masseries, par St-Géry (Lot).

PERNOD FILS

PARIS-PONTARLIER

Vêtements CONCHON-QUINETTE

SUCCURSALES DE

Samaritaine CAHORS

Grande Maison St-CÉRÉ

Le Prophète GRAMAT

Quinzaine du Pardessus

La Société des **« Vêtements Conchon-Quinette »,** a l'avantage d'informer sa clientèle, que dans toutes ses succursales, du

JEUDI 22 DÉCEMBRE au **SAMEDI 7 JANVIER**

inclus, il sera consenti sur le prix de vente des PARDESSUS en draperie, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants,

une **remise de 12 %**

Tout acheteur pourra bénéficier de cette remise qui sera faite à la Caisse, au moment du paiement.

Fourrures **Pelleteries**

A une femme....., offrez-lui une belle fourrure vous lui ferez toujours plaisir.

Afin de vous permettre de choisir, la Maison **BESOMBES-ARNOUIL,** 3, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS, organise dans ses vitrines un superbe étalage de fourrures, et vous présente dans ce qu'il y a de mieux les dernières nouveautés de la saison.

ON DEMANDE POUR AURILLAC

Bonne à tout faire

même ignorant cuisine

S'adresser : Bureau du Journal

800 fr. par mois

et plus, suivant activité. Ecr. **Ecole ROYAL,** 8, *rue du Colombier, Orléans.*

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur CARMEILLES Emile Mécanicien-garagiste demeurant à Puy-l'Evêque

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

Le *vingt-sept décembre prochain,* jour de *mardi,* à treize heures trente,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de M. L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du Greffier du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *treize* de la loi du quatre mars mil huit cent quatre vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur BESSE Armand, boulanger demeurant à Sauzet

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

PREMIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à produire dans le délai de quinze jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur définitif, ou entre les mains du Greffier du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le *vingt-six décembre prochain,* jour de *lundi,* à onze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *douze* de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

PALAIS DES FÊTES

Mercredi 21, Jeudi 22, Samedi 24, Dimanche 25 *(matinée et soirée)*

LA RONDE des HEURES

Grand film parlant français

PALAIS DES FÊTES

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

AGENTS Placiers demandés pour cafés torréfiés depuis postal 3 k. fco. 16 belles primes gratuites utiles au choix. Dem. dét. et cond. Paiement après vente. Fortes remises. Brulerie **MORANCHO** Frères, SALON DE PROVENCE.

PRETS *pour tous dép. 4.000 fr. à 1 million 4 0/0 l'an. S. gar. rembours. de 1 à 20 ans.* Avance pr tous besoins, même personnel. S'adres. : **L'Inter Crédit André,** 45, Bd de Belleville, Paris XI^e^, pr. République. Fondé en 1898. Réponse et solution rapides.

Bibliographie

LES ANNALES

Paul Morand, qui a fait récemment une croisière dans l'Archipel, a rapporté du Mont Athos, cette pépinière de monastères qu'il appelle La Terre sans femmes, un article extrêmement curieux. Les *Annales* du 9 décembre le publient, ainsi que les impressions de Jean Fayard, lauréat des Goncourt pour l'an dernier, une piquante interview de Céline ; un étonnant papier sur Trotsky ; la suite des récits extraordinaires du contrebandier Henry de Monfreid ; des articles de Pierre Bost, Georges Girard, Gérard Bauër, Yvonne Sarcey, et le roman inédit d'André Maurois : *l'Instinct du Bonheur.* Partout en vente : 2 francs.

« AVENTURES »

L'OR DE LA MONTAGNE
par Basil CAREY
Roman traduit de l'anglais par F. LAROCHE

Un soir dans sa riche maison de la calle San José, le vieux prospecteur Monterez est frappé à mort. Deux marins attardés, Culliver et Mortiner, effrayés par ses cris de détresse, se sont précipités à son secours, mais il n'arrivent que pour recueillir ses dernières paroles.

Monterez avait tout dernièrement découvert un inépuisable gisement d'or dans un coin jusqu'alors inaccessible du Rio del Morte, « le ruisseau des morts », et pour s'emparer de son secret, son ancien associé Derada a tenté de le tuer. Au deux marins exaltés par l'espoir de l'or il livre son secret et sa fille que Mortiner devra épouser.

Le tragique contrat est conclu, Mortiner est uni à Jewel qui cependant le méprise et le hait. Et la dangereuse expédition pour l'or commence. Jewel qui n'a pas voulu reculer devant le danger, part aussi, et pour elle, avec elle, part Gaveston, ami de Mortiner, dont l'or et l'amour semblent se disputer le cœur.

A travers les pics neigeux de ces tristes étendues, c'est une marche longue et difficile à dos de mule. Tour à tour la tempête les assaille, la neige les recouvre, la chaleur les empêche d'avancer, les mules tombent des oroyas brûlants dans le gouffre ; rien ne parvient cependant à décourager Jewel qui tient hardiment sa place dans la petite expédition. Mais sa présence et sa beauté ont suscité maintes luttes déjà parmi ses compagnons, Mortiner dédaigné, Gaveston dont l'amour brûlant inquiète Jewel, amis d'hier sont divisés par une haine mortelle.

Lorsqu'ils ont découvert l'or de la montagne, Derada se dresse devant eux et les poursuit jour et nuit de sa haine. Gaveston, qui a refusé de trahir meurt, de la façon la plus effroyable et Mortiner ne doit qu'à sa force et à son adresse la vie et la concession.

C'est dans cette tragique atmosphère, parmi les rafales du vent, le guet nocturne, les embûches renouvelées de l'ennemi, que Jewel et Mortiner se trouvent rapprochés. Et ce n'est pas seulement l'or du ruisseau des morts que rapporte Mortiner de sa lointaine expédition, mais le cœur d'une femme vivante.

Un volume in-16 relié sous chemise illustrée. Prix : 6 fr. — En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6^e^, et dans toutes les bonnes librairies.

Vient de paraître le numéro de Noël de « MAMAN »
la grande revue illustrée de puériculture rédigée pour les mamans par cent Professeurs des Facultés de Médecine et Médecins des Hôpitaux

Un numéro spécimen contre 2 francs en timbres adressés à « MAMAN » 35, rue des Jeûneurs — PARIS.

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pourrez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Chemin de fer de Paris à Orléans

Amélioration des services maritimes Port-Vendres-Alger

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres (traversée par les bateaux de la Compagnie de Navigation-Mixte).

Cette ligne vient d'être dotée d'un nouveau paquebot à turbines, le « El Kantara » plus rapide et plus confortable encore que ses devanciers et pourvu des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés ; il accomplit la traversée en 21 heures.

Dans le sens France-Algérie, il correspond à un train-paquebot partant de Paris-Quai d'Orsay les dimanches et jeudis soirs à 17 h. 28 (toutes classes, couchettes de 1^re^ classe et wagon-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin à 7 h. 30 (Durée totale du voyage 38 heures).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées ; c'est la seule avec transbordement direct des passagers et de leurs bagages du train au paquebot, sur le quai même d'embarquement.

Chemins de fer de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi

Billets d'excursions à prix réduit

La compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre toute l'année des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^re^ et 2^e^ classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux, ou vice-versa ;

2° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Toulouse, ou vice-versa ;

3° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux, ou vice-versa ;

4° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Montauban, ou vice-versa.

Il est délivré pour les itinéraires 3° et 4°, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^re^ et 2^e^ classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser : aux gares des réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines ; à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). } 1.800 m²

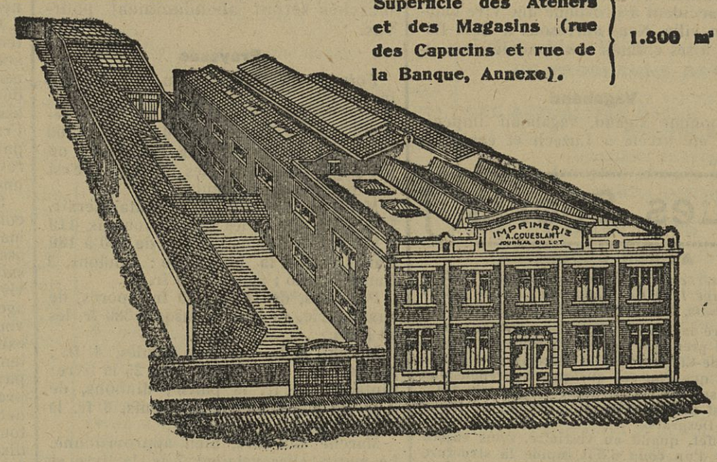

LA PHOSPHIODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le Dr ORTEL, *Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,* **écrit :**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, *97, Boulevard Gambetta, CAHORS*

Feuilleton du « Journal du Lot » 46

Le Seigneur Mystère

ROMAN

par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE VIII

— Tout ce que je peux dire, monsieur le Divisionnaire, répondit l'illusionniste c'est qu'en effet, M. Simon Hébert, ou M. Jacques Siryès, puisque vous tenez à lui donner ce nom, nous a dit brusquement au revoir et est parti... parti en hâte...

— Par la porte ?...

— Certes, par la porte !... Il n'y a pas d'autre moyen de sortir de cet atelier...

On recommença les recherches... On examina le plancher, les murs, avec soin. Lebreton remonta par l'échelle roide, sur la galerie. On tourna et retourna les diverses parties mécaniques du Sphynx. Elles étaient toutes de volume restreint... Aucune n'aurait pu cacher même un enfant.

Et Siryès demeurait introuvable !...

On monta sur le toit. On descendit dans le garage. Nulle ouverture communiquant avec l'atelier.

Enfin après une heure de recherches, M. Hignette dit brusquement au Seigneur Mystère :

— Ne serait-ce pas vous, monsieur, qui, par un procédé que j'ignore, auriez fait disparaître l'homme que nous cherchons ?...

L'illusionniste s'inclina gravement et répondit :

— Vous me faites honneur, monsieur !... Au music-hall, j'escamote les gens sans difficulté apparente... Je vais jusqu'à m'escamoter moi-même !... Mais, en dehors de la scène, mon pouvoir est nul... Quand vous serez bien convaincu que M. Simon Hébert, *alias* Jacques Siryès, n'est pas ici, je vous serai infiniment obligé de bien vouloir vous retirer, monsieur le Divisionnaire, parce que ma femme, mon servant et moi, nous avons à répéter !...

⁂

Pas plus qu'il n'avait connu les détails de la fin tragique de Jacquinol, le public n'apprit que Siryès avait emprunté l'identité de Simon Hébert.

Il savait qu'on attribuait à ce mystérieux individu le meurtre de Jacquinol et Anselmo, personnalités d'ailleurs peu sympathiques. Et c'était tout.

Au Conseil des Ministres, on pensait qu'il ne fallait pas faire rire le public aux dépens de la police parisienne.

Le Président de la République avait déclaré que celle-ci « occupée à purger la capitale des indésirables qui la souillaient » devait conserver tout son prestige.

La presse n'aurait pu raconter que ce pseudo-romancier, auquel M. Hignette avait demandé son concours en qualité d'expert, n'était autre que le coupable, sans déchaîner contre la police le rire énorme des feuilles satiriques, des revues, des chansonsiers, et par suite de tout le public.

D'autre part, il eût fallu, en racontant ces faits, mettre la foule complètement au courant de l'affaire et peut-être, sachant les torts qu'avaient eu les victimes à l'égard de Siryès, se fût-on passionné à l'extrême pour la cause de celui-ci, au détriment du respect des lois. Il n'est pas bon qu'il y ait des criminels trop sympathiques et qui soient acquittés par l'opinion avant de l'être par le jury.

M. Hignette ne reçut aucun blâme. On convint qu'il serait trouvé aux prises avec des difficultés extraordinaires. Le Ministre de l'Intérieur le couvrit pleinement.

La police ignorait donc toujours comment Jacquinol avait trouvé la mort. En effet, dans son égarement, trop pressé de faire partir le coup, il avait appuyé sur la gâchette alors que le revolver était encore à une quinzaine de centimètres de sa tempe. C'était un coup de feu tiré de près, comme dans beaucoup de meurtres, mais non, comme dans un suicide, avec le canon appliqué sur la tempe... Pas plus que M. Hignette et ses collaborateurs, l'expert n'avait donc pensé au suicide...

Le Divisionnaire continuait à rechercher fiévreusement Siryès... Des agents spéciaux avaient été envoyés à toutes les frontières pour surveiller les points par lesquels on peut quitter la France...

On examinait un à un les voyageurs, quitte à retarder le train ou le bateau... Vainement les diplomaties étrangères se plaignirent-elles... A Paris, des descentes de police avaient lieu, malgré les plus justes protestations, non pas seulement en les hôtels borgnes ou de second ordre, mais même en les Palaces. Sur la voie publique, on « interpellait » mille personnes par jour, et cela en tous les quartiers de Paris ; car on pensait « en haut lieu » que Siryès n'avait pas quitté Paris, *puisque sa femme s'y trouvait encore !*

Ces abus de pouvoir donnèrent lieu à des interpellations au Conseil Municipal ; M. Barthélemy, préfet de police, répliqua que ces mesures étaient justifiées. On s'inclina.

Roberte, le Seigneur Mystère, sa femme et Hilaire étaient l'objet d'une surveillance non dissimulée et dont, en souriant, ils feignaient de ne pas s'apercevoir.

Leurs téléphonages étaient écoutés. Des agents les suivaient dans la rue ; d'autres passaient la nuit devant leur porte.

...Mais toutes ces recherches ne donnèrent aucun résultat. Siryès semblait s'être évanoui dans l'air...

Carlios recevait, abondamment, les compensations qu'il avait attendues, annoncées. Dès sa mise en liberté, une note émanant de la Préfecture, annonça que rien, absolument rien, ne subsistait de l'accusation émise contre lui à la suite de « troublantes coïncidences »...

Et pourtant la police ne s'expliquait toujours pas comment on avait trouvé ces trois faux bijoux sur l'armoire du chanteur !... Manigances de Siryès, sans doute !...

La presse qui avait longuement parlé de lui, de sa femme, de ses fillettes, en parla encore, avec grande sympathie. On déplorait que « ce brave homme, cet artiste de grand talent » ait pu être pris pour un criminel !...

Aussitôt, tous les grands music-halls de France voulurent engager Carlios, à n'importe quelles conditions...

Il leur demanda cher !...

Huit jours après, il avait deux ans de brillants contrats... Il était devenu l'un des artistes les plus payés d'Europe !...

— Je vous l'avais bien dit, Maître Campinchi, dit-il, avec son petit rire gras, au célèbre avocat d'assises, que plus ils me garderaient, et mieux que ça marcherait par la suite !...

⁂

L'attention de la police devint frénétique lorsque l'on sut que le Seigneur Mystère et sa femme partaient le 2 juillet pour New-York, sur le paquebot « Président Grévy »...

Car Roberte partait elle aussi par le même paquebot !... Et l'on avait tout lieu de croire que Siryès essaierait de la suivre !

La surveillance exercée sur les passagers et la garnison commença huit jours avant le départ du transatlantique ; elle fut si intense, si minutieuse que le président de la compagnie de navigation vint se plaindre au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Marine. Il obtint tout juste la promesse d'un peu plus de discrétion.

Toutes les caisses assez grandes pour cacher un homme avaient été secrètement ouvertes — surtout les dix-sept qui, contenant des appareils de prestidigitation, portaient à l'extérieur en grosses lettres, ces quatre mots : « Tournée du Seigneur Mystère ».

Les passagers inscrits avaient été l'objet d'enquêtes, car on craignait que Siryès n'eût un faux passeport.

Mais la Sûreté Générale ne comptait pas beaucoup sur ces enquêtes, car une cabine peut être retenue par un complice ayant à peu près le même signalement que le fugitif et qui, au dernier moment, cède à celui-ci ses papiers et sa place.

(A suivre)

Tous droits réservés.